

# CHATEAUGIRON (35 410)

## Le Courtil : 4 lots



**SECIB PROMOTION**  
1 Place de la Gare  
35000 RENNES  
Téléphone : 02.52.56.13.53

# PLAN DE COMMERCIALISATION

Plan de situation (sans échelle)



Agence de ACIGNÉ  
10 Z.A. Le Boulais - 35690 ACIGNÉ  
Téléphone : 02.99.62.52.10  
e-mail : acigne@hamel-ge.com

### RAPPELS ET OBLIGATIONS

- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles, etc...) est donnée à titre purement indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage sans que l'acquéreur puisse exercer quelque recours que ce soit contre le maître d'ouvrage. Par conséquent, la position des différents éléments techniques devra être impérativement vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Implantation de la construction obligatoire par un géomètre agréé
- Les cotes "projet" sont non contractuelles et doivent être contrôlées par les entreprises.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles ne seront définitives qu'à l'issue des opérations de délimitation & bornage réputées conformes.

# CHATEAUGIRON

## Le Courtil

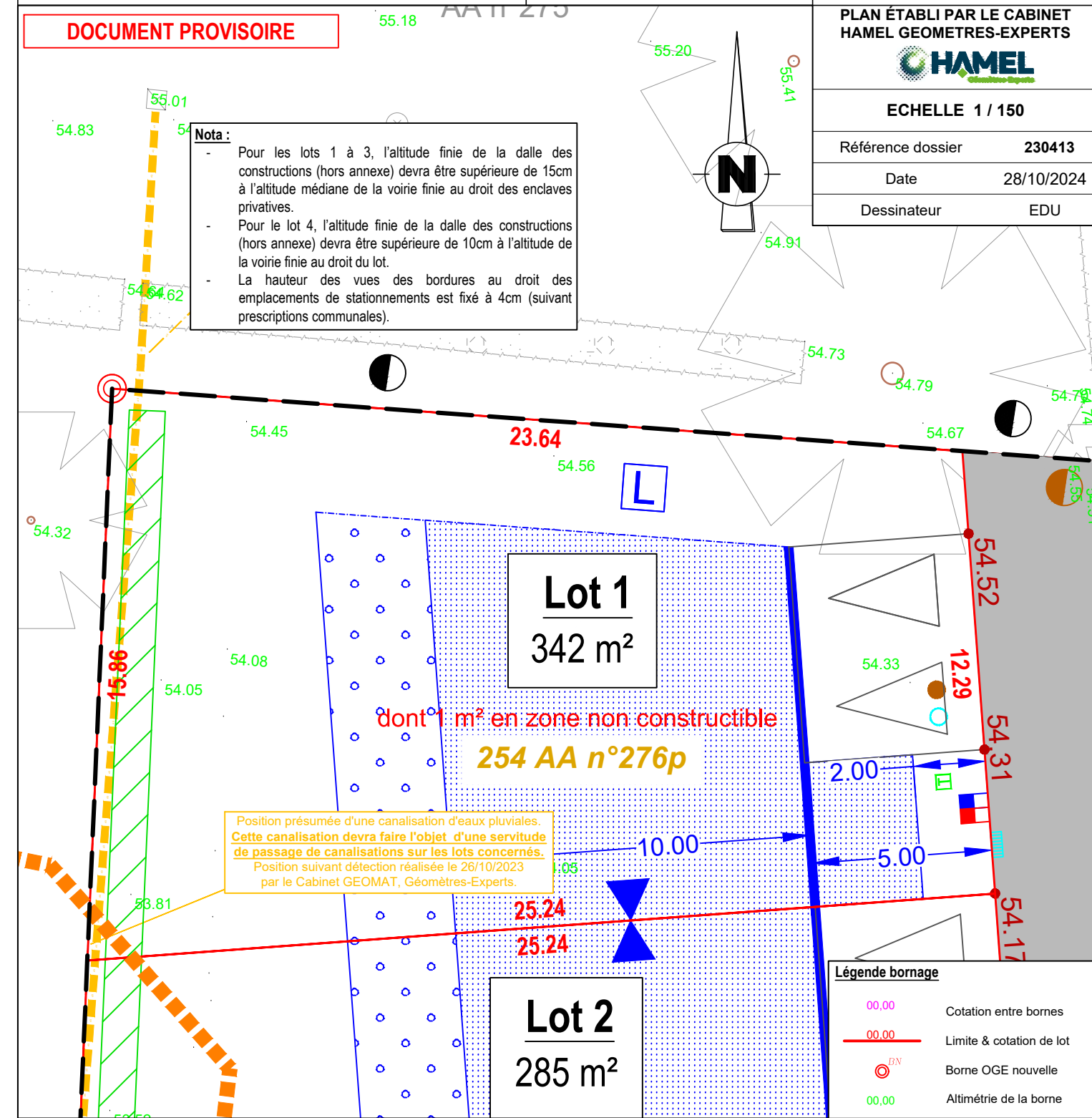
# LOT 1

# PLAN DE COMMERCIALISATION

DOCUMENT PROVISOIRE

### Nota :

- Pour les lots 1 à 3, l'altitude finie de la dalle des constructions (hors annexe) devra être supérieure de 15cm à l'altitude médiane de la voirie finie au droit des enclaves privatives.
- Pour le lot 4, l'altitude finie de la dalle des constructions (hors annexe) devra être supérieure de 10cm à l'altitude de la voirie finie au droit du lot.
- La hauteur des vues des bordures au droit des emplacements de stationnements est fixé à 4cm (suivant prescriptions communales).



### Légende du plan de composition

<ul style="list-style-type: none"> <li>— Périmètre du lotissement</li> <li>— Ligne d'accroche (50% de la façade)</li> <li>■ Bande constructible principale</li> <li>■ Bande constructibilité restreinte (La hauteur de façade (hors mur-pignon) ne devra pas dépasser 3m.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Implantation des constructions par rapport aux limites internes de l'opération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit en limite</li> <li>- Soit recul d'au minimum 2m00</li> </ul> </li> <li>■ Implantation des constructions par rapport aux limites périmétriques du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recul minimum : L=H/2 (minimum de 3m00)</li> <li>- H : hauteur de la construction à l'égout du toit.</li> </ul> </li> <li>— Limite de zonage issue du PLU</li> <li>→ Sens du faitage du volume principal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lot X XXX m² : Numéro du Lot, Surface du Lot</li> <li>AA n°XXXX : Référence cadastrale</li> <li>■ Plantation d'une haie mixte dense par l'aménageur</li> <li>■ Plantation d'une haie mixte dense à charge des acquéreurs</li> <li>■ Emprise présumée d'une zone humide (Suivant "Rapport d'inventaire des zones humides" dressé en Décembre 2022 par le bureau d'études lao Senn)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Emplacement et nombre de stationnement imposés : 2 places de stationnement traitées en matériaux perméables ou semi-perméables. Accès possible à un garage sur l'emprise de façade en contact avec l'aire de stationnement</li> <li>▲ Arbre à planter par l'aménageur</li> <li>● Citerneau E.U. (projet)</li> <li>○ Citerneau E.P. (projet)</li> <li>■ Citerneau A.E.P. (projet)</li> <li>■ Coffret Télécom (projet)</li> <li>■ Coffret E.D.F. (projet)</li> <li>xxx Altitude terrain naturel</li> <li>xx.xx Altitude voirie finie projetée</li> <li>■ Servitude trifoncière à constituer (passage de canalisations EU et EP). L'assiette devra rester libre de toute construction.</li> </ul>
---	--	---	---

### Légende bornage

00,00	Cotation entre bornes
— 00,00	Limite & cotation de lot
○ BN	Borne OGE nouvelle
00,00	Altimétrie de la borne